



## ATHENA BNP (FR0014001P51)

PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE<sup>1</sup> ET À L'ÉCHÉANCE.

PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ ALTERNATIF À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTION

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 3 ANS (HORS CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ)

ELIGIBILITÉ: COMPTE-TITRES & CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES COMPLEXES NE DEVANT ÊTRE SOUSCRIT QU'AVEC L'ASSISTANCE D'UN CONSEILLER FINANCIER.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : DU 20/04/2021 AU 16/07/2021. LA COMMERCIALISATION DES TITRES PEUT CESSER À TOUT MOMENT SANS PRÉAVIS AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE DE COMMERCIALISATION

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

<sup>1</sup>L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les Titres sont émis par Morgan Stanley & Co International Plc. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

## PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

Athena BNP est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital<sup>1</sup> partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement est conditionnée à l'évolution de l'Action BNP Paribas (observée à chaque Date d'Observation), nommée ci-après « l'Action ».**

### Fonctionnement du produit

Du trimestre 4 à 11, à l'une des Dates d'observation :

- si l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'intégralité du Capital Initial<sup>1</sup> sera remboursée par anticipation et un gain de 2.75% par trimestre écoulé sera versé.

À l'issue des 12 trimestres, en Date d'observation finale (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) :

- si l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial<sup>1</sup> et un gain de 33% sera versé au titre des 12 trimestres écoulés (12 x 2.75%).
- si l'Action subit une baisse inférieure ou égale à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial<sup>1</sup>.
- si l'Action subit une baisse strictement supérieure à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial<sup>1</sup> diminué de la baisse de l'Action.

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des gains et/ou de remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>1</sup> dans certaines conditions, l'investisseur accepte de ne pas percevoir la hausse de l'Action et de plafonner ses gains.

## INFORMATIONS

Emetteur :	Morgan Stanley & Co International PLC
Sous-jacent :	BNP Paribas (code Bloomberg: BNP FP Equity)
Niveau de Référence Initial :	Niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date d'observation initiale
Date d'observation initiale :	Le 16 juillet 2021
Date d'émission :	Le 20 avril 2021
Date d'observation finale :	Le 16 juillet 2024
Date d'échéance :	Le 23 juillet 2024
Capital / Capital Initial <sup>1</sup> :	Dans l'ensemble de cette brochure, ces termes désignent la valeur nominale de ATHENA BNP, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres

<sup>1</sup>Dans l'ensemble de cette brochure, le terme «Capital» et «Capital Initial» désigne la valeur nominale **Athena BNP**, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 16/07/2021 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective. Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Morgan Stanley & Co International Plc.

# Avantages & Inconvénients

## AVANTAGES

- Si à l'une des Dates d'observation, du trimestre 4 à 11, **l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit **l'intégralité du Capital Initial par anticipation plus un gain de 2.75% par trimestre écoulé**.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur reçoit en Date d'échéance, **l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 33% au titre des 12 trimestres écoulés (12 x 2.75%)**.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Action subit une baisse inférieure ou égale à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur reçoit, en Date d'échéance, **l'intégralité de son Capital initial**.

## INCONVÉNIENTS

- Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi**. Dans un scénario défavorable, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi**.
- Le rendement du produit **Athena BNP** est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Action autour du seuil de -30%. En effet, si **l'Action subit une baisse strictement supérieure à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial**, l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle ou totale.
- Le rendement du produit **Athena BNP** est très sensible en Date d'observation et à l'échéance à une faible variation de l'Action autour du Niveau de Référence Initial. En effet, si **l'Action subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **l'investisseur ne recevra pas l'intégralité du Capital Initial par anticipation ni le gain de 2.75% par trimestre écoulé**.
- En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, **il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible**, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 12 trimestres**, en fonction de l'évolution de l'Action BNP Paribas.
- **L'investisseur ne bénéficiera pas d'une hausse de l'Action et les gains du produit Athena BNP** seront plafonnés au paiement du gain de 2.75% par trimestre écoulé (soit un TRA maximum de 8.05%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Emetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit** de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).
- **L'investisseur ne bénéficie d'aucun dividende éventuellement détaché par l'Actions**. La performance d'une action dividendes non-réinvestis est inférieure à la performance d'une action dividendes réinvestis.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LE TRIMESTRE 4

Du trimestre 4 à 11, si l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

---

**L'intégralité du Capital Initial**  
+  
**Un gain de 2.75% par trimestre écoulé**  
*(soit un TRA net compris entre 8.80%<sup>2</sup> et 9.61%<sup>2</sup>)*

---

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 12 TRIMESTRES

À l'issue des 12 trimestres, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Action depuis la Date d'observation initiale.

**Cas Favorable** Si l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

---

**L'intégralité du Capital Initial**  
+  
**Un gain de 2.75% par trimestre écoulé (soit 12 trimestres x 2.75% = 33%)**  
*(soit un TRA net de 8.80%<sup>2</sup>)*

---

**Cas Médian** Si l'Action subit une baisse inférieure ou égale à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

---

**L'intégralité du Capital Initial**  
*(soit un TRA net de -1.00%<sup>2</sup>)*

---

**Cas Défavorable** Si l'Action subit une baisse strictement supérieure à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

---

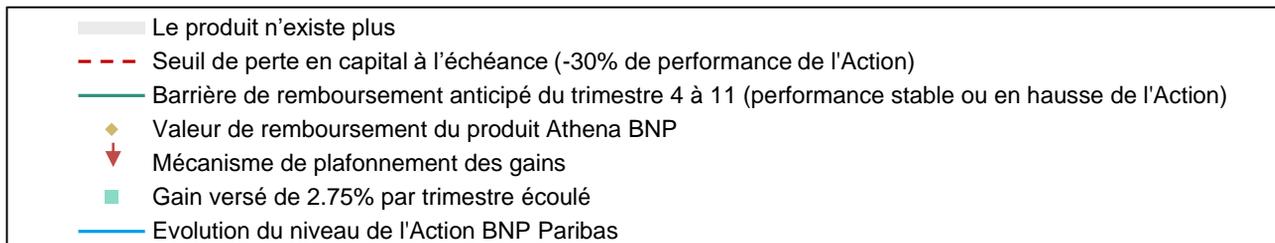
**Le Capital Initial diminué de la baisse de l'Action**  
*Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale à l'échéance*  
*(Soit un TRA net maximum de -12.02%<sup>2</sup>)*

---

<sup>1</sup>Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'action BNP Paribas des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>2</sup>Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

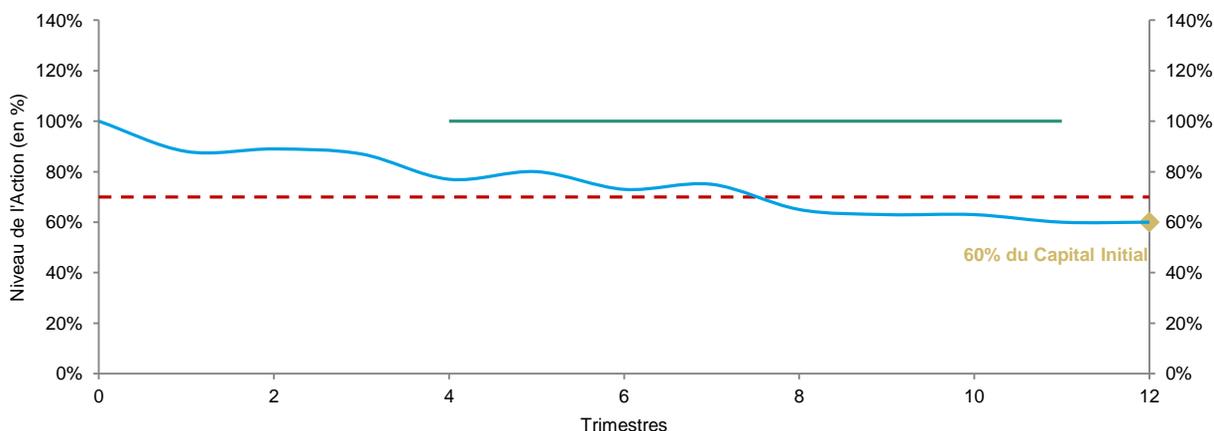
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

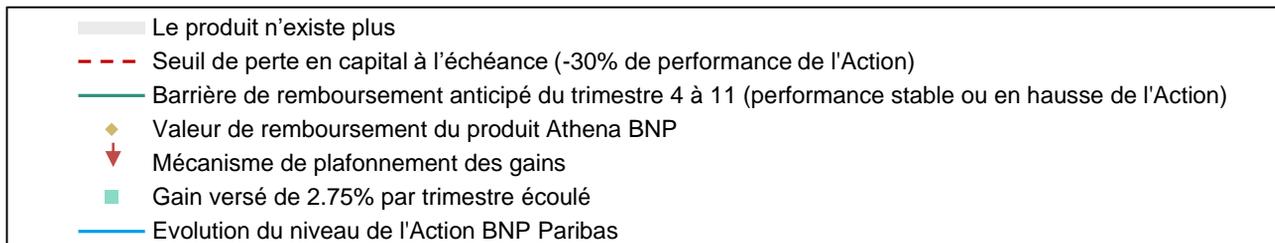
### Marché fortement baissier à long terme

- À l'issue des trimestres 4 à 11, l'Action subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 12 trimestres, l'Action subit une baisse strictement supérieure à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 40%, elle clôture donc à 60% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 60% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA<sup>1</sup> net dans le cas d'un investissement dans le produit est égal à -15.36% (équivalent à un TRA net<sup>1</sup> de -15.36% dans le cas d'un investissement direct dans l'Action BNP Paribas).
- Remboursement final : 60% du Capital Initial



<sup>1</sup>Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

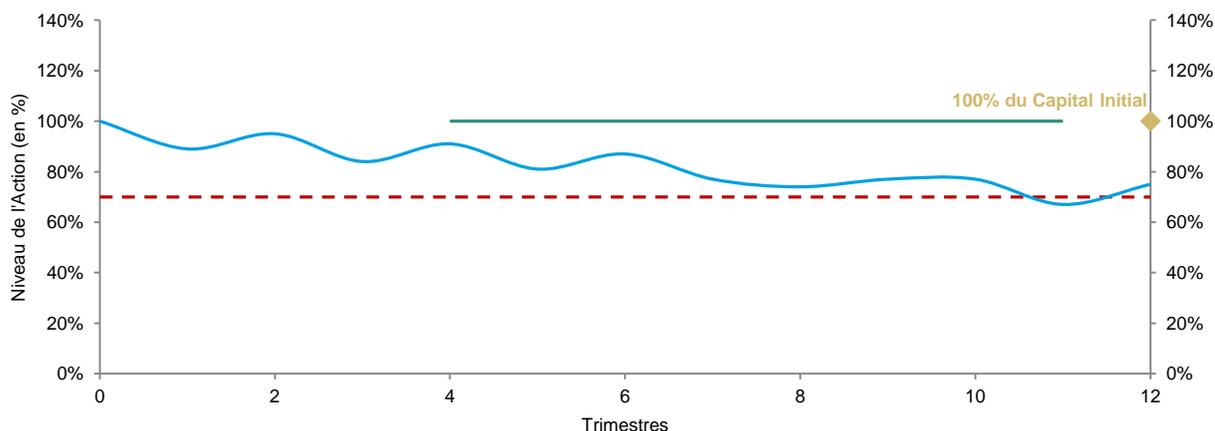
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



## SCÉNARIO MÉDIAN

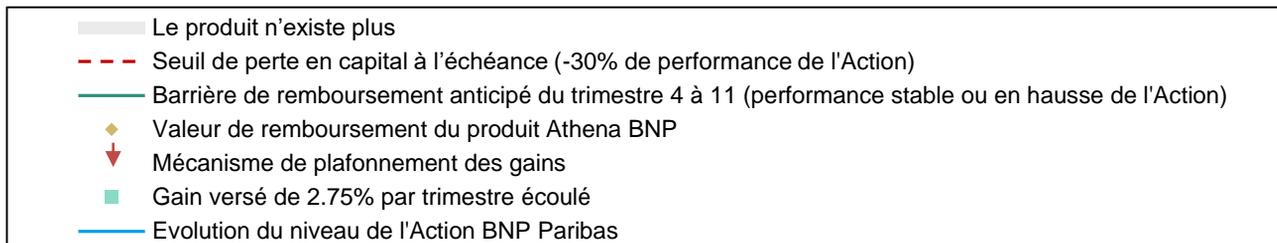
### Marché modérément baissier à long terme

- À l'issue des trimestres 4 à 11, l'Action subit une baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 12 trimestres, l'Action subit une baisse inférieure ou égale à 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, la baisse est de 25%, elle clôture donc à 75% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 100% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA<sup>1</sup> net dans le cas d'un investissement dans le produit est égal à -1% (contre un TRA<sup>1</sup> net de -9.36% dans le cas d'un investissement direct dans l'Action BNP Paribas).
- Remboursement final : 100% du Capital Initial.



<sup>1</sup>Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

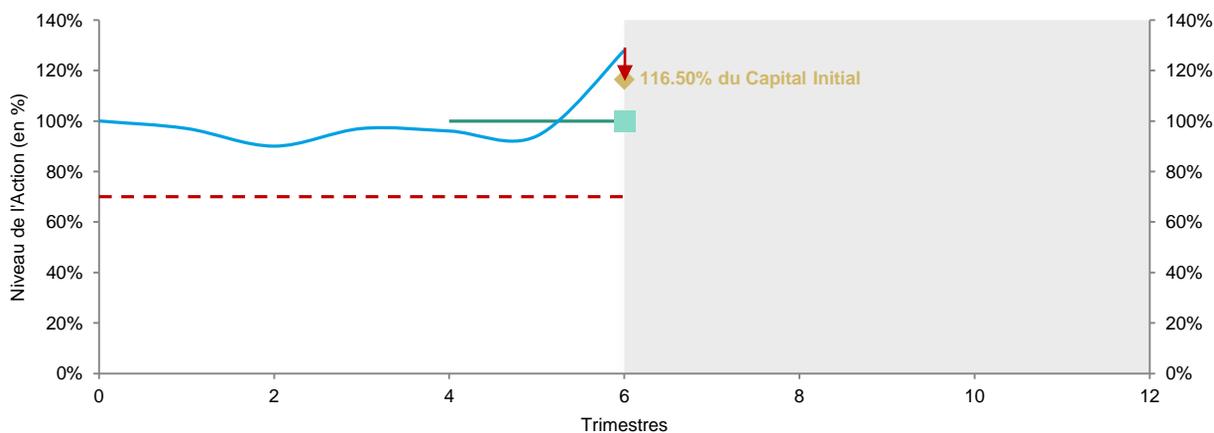
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



## SCÉNARIO FAVORABLE

### Marché fortement haussier à moyen terme

- À l'issue du trimestre 6, l'Action est stable ou enregistre une hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial. Elle clôture par exemple à 128% de son Niveau de Référence Initial.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.** L'investisseur reçoit alors 100% du Capital Initial plus un gain de 2.75% par trimestre écoulé, soit 116.50% du Capital Initial (100% + 6 x 2.75%).
- Dans ce scénario, le TRA<sup>1</sup> net dans le cas d'un investissement dans le produit est égal à 7.86% (contre un TRA net<sup>1</sup> de 13.72% dans le cas d'un investissement direct dans l'Action BNP Paribas du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- Remboursement final : 116.50% du Capital Initial (100% du Capital Initial + 16.50% du Capital Initial lié au gain perçu au trimestre 6 au titre des trimestres 1 à 6).



<sup>1</sup>Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

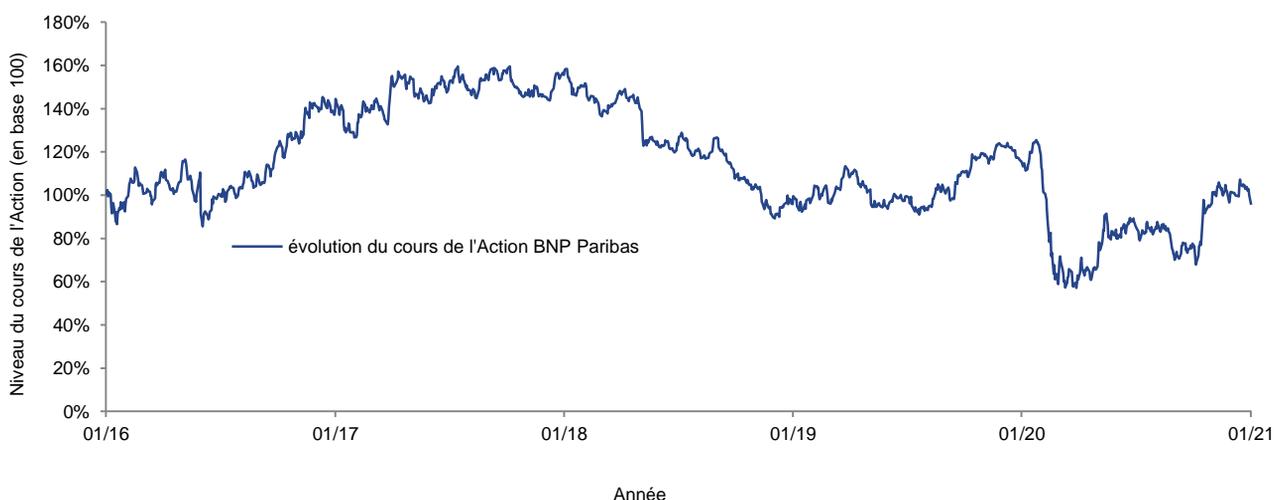
**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

## DESCRIPTION<sup>1</sup>

**BNP Paribas** collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents.

## EVOLUTION ET PERFORMANCE<sup>2</sup>

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



## PERFORMANCES HISTORIQUES

Performances au 25/01/2021	BNP PARIBAS
<b>A partir du 04/01/2021</b>	<b>-4.14%</b>
<b>1 an</b>	<b>-15.63%</b>
<b>3 ans</b>	<b>-39.37%</b>
<b>5 ans</b>	<b>-21.94%</b>

Source: Bloomberg, du 25/01/2016 au 25/01/2021

<sup>1</sup>Source: Bloomberg

<sup>2</sup>Source: Bloomberg, au 25/01/2021. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Caractéristiques principales



<b>Type:</b>	Titre de créance de droit français pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
<b>Emetteur:</b>	Morgan Stanley & Co International Plc. S&P: A +, Moody's Aa3. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
<b>Code Isin:</b>	FR0014001P51
<b>Distribution:</b>	Comptes-titres & Contrat d'assurance vie et de Capitalisation
<b>Offre au public:</b>	Oui, offre au public non exemptée de prospectus
<b>Agent de Calcul:</b>	Morgan Stanley & Co International plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
<b>Sous-jacent:</b>	l'Action BNP Paribas (Code Bloomberg : BNP FP Equity)
<b>Taille d'émission:</b>	30 000 000 Euros
<b>Montant minimum de souscription:</b>	1 000 EUR
<b>Prix d'émission:</b>	100%
<b>Date d'émission:</b>	20 avril 2021
<b>Niveau de Référence Initial:</b>	Le niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date d'observation initiale
<b>Date d'observation initiale:</b>	16 juillet 2021
<b>Dates de Constatation:</b>	18/07/2022, 17/10/2022, 16/01/2023, 17/04/2023, 17/07/2023, 16/10/2023, 16/01/2024, 16/04/2024, 16/07/2024
<b>Dates de Paiement :</b>	25/07/2022, 24/10/2022, 23/01/2023, 24/04/2023, 24/07/2023, 23/10/2023, 23/01/2024, 23/04/2024, 23/07/2024
<b>Date d'observation finale :</b>	16 juillet 2024
<b>Date d'échéance</b>	23 juillet 2024
<b>Marché Secondaire</b>	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1% <sup>1</sup> . Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
<b>Listing:</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Règlement/livraison:</b>	Euroclear, France
<b>Publication de la valorisation:</b>	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Droit applicable:</b>	Droit français
<b>Double Valorisateur:</b>	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
<b>Frais de distribution:</b>	Dans le cadre de l'offre et de la vente des Titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 2% par an sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
<b>Commission de souscription prélevée par le distributeur :</b>	1,50%
<b>Indicateur de risque (SRRI):</b>	6

<sup>1</sup>La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire

# Facteurs de risques

**Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.**

Athena BNP s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 17 juillet 2020 et son supplément du 7 octobre 2020 qui sont disponibles sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un visa par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17/07/2020, visa n°20-0363, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

**Le capital n'est pas protégé** : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

**Risque de marché** : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

**Risque de crédit** : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est en fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une des ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par MSI plc.

**Risque de sortie sur le marché secondaire** pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

**Risque de couverture** : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

**Risque de liquidité** : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels** : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

**Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Action BNP Paribas.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

# Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. Ces titres ne peuvent pas être distribués aux investisseurs U.S. et ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres au public exemptées de Prospectus. Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

## **Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :**

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une telle date telle que choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Émetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Émetteur au Titulaire concernant les Titres.

## **Restriction de vente :**

Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

## **Caractère promotionnel de ce document :**

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit **Athena BNP** fait l'objet de «Conditions Définitives» disponibles sur le site [www.sp.morganstanley.com/fr](http://www.sp.morganstanley.com/fr) et se rattachant au Prospectus de base en date du 17-07-2020 et son supplément du 07-10-2020. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les « Conditions Définitives » (en date du 17-07-2020) et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home) ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Le Prospectus de base, avec son résumé en français, sont disponibles sur le site Internet [www.sp.morganstanley.com/fr](http://www.sp.morganstanley.com/fr). Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

Titre de créance distribué par Volcap Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 891 538 621 R.C.S, agent lié de TP Icap Europe, immatriculé à l'ORIAS sous le n°21001142.

© Copyright 2020 Morgan Stanley. Morgan Stanley & Co. International PLC est approuvée et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (numéro d'enregistrement : 165935)

